

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'expérimentation portant la mise en place d'un service de dépistage et de soins bucco-dentaires mobile à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Séance du 25 Juillet 2019

Le comité technique de l'innovation a été saisi pour avis le 11 juillet 2019 sur le projet d'expérimentation porté par la fondation ILDYS et proposant un service de dépistage et de soins bucco-dentaires mobiles à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le département du Finistère. Il a rendu son avis le 25 juillet 2019.

L'accessibilité aux soins dentaires des personnes en grande dépendance est une réelle problématique (les cabinets de ville ne sont pas adaptés et le transport est la principale problématique identifiée comme frein à l'accès aux soins). La santé bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes comme des personnes porteuses de handicap est très souvent négligée, préoccupante et source de maux généraux plus importants. Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé Bretagne, la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, les Conférences de Territoires de Bretagne ainsi que de nombreux autres acteurs de la santé se sont donc engagés depuis 2015 à mettre en place des actions concrètes pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. Un appel à candidatures visant à former le personnel en EHPAD à la santé bucco-dentaire des résidents a été lancé en 2019 par l'ARS Bretagne. Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans la poursuite de ces actions et les objectifs du PRS.

Objet de l'expérimentation

L'expérimentation a pour objet d'améliorer la santé bucco-dentaire des résidents des établissements d'hébergement médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap en proposant une organisation innovante autour d'un parcours en deux temps :

- un temps de prévention et bilan fondé sur la formation des personnels dans les structures et sur la téléconsultation ;
- un temps de prise en charge (soins), avec une intervention dans les structures (FAM, IME, EHPAD, MAS) des chirurgiens-dentistes avec un bus mobile aménagé.

La conjugaison de la téléconsultation et du déplacement des dentistes dans les structures pour des soins permettent d'augmenter l'efficacité de la démarche.

Recevabilité du projet au titre de l'article 51

Au titre de la finalité : Le projet soumis est recevable en ce qu'il repose sur une organisation innovante autour d'un parcours entre plusieurs professionnels de santé favorisant l'amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes âgées et en situation de handicap ;

Au titre de la dérogation : Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge aux règles à la convention nationale des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes (L162-7) et à la prise en charge ou remboursement des pactes et prestations (L. 162.1.7)

Détermination de la portée de l'expérimentation proposée

Le champ d'application du projet est régional. Il s'applique dans le département du Finistère (avec 80 EHPAD et 40 établissements d'accueil des personnes vivant avec un handicap visées).

Durée de l'expérimentation

La durée d'expérimentation est fixée à 5 ans.

Modalités de financement du projet

Le financement de l'expérimentation repose sur une majoration de la consultation et des actes effectués par le chirurgien-dentiste mobile à hauteur de 40€ et du financement des actes de téléconsultation fixé à 23€. Sur la base de la file active prévisionnelle, le besoin de financement au titre du FISS est estimé à 46 707 € en 2020 (prévision de 500 personnes traitées et 1161 dépistées), à 74 732€ en 2021 (prévision de 800 personnes traitées et 1858 dépistées), à 116 769€ en 2023 (prévision de 1250 personnes traitées et 2903 dépistées) et à 200 193 € en 2023 (prévision de 2143 personnes traitées et 4977 dépistées).

Le besoin de financement du projet s'élève à 438 401 € au titre du FISS. A ce financement, s'ajoute 236 400 € au titre du FIR (répartis sur 4 ans également pour financer la formation, le matériel de télémédecine, et un chef de projet. En complément, il est prévu une participation des structures sous forme forfaitaire (500 €/ an pour les EHPAD et 250€/an pour les établissements pour personnes handicapées). Le mécénat couvrira l'investissement lié à l'acquisition du bus aménagé.

Enfin, en fonction des travaux qui seront menés sur la question de la participation des assurés dans le cadre des organisations innovantes, le comité technique de l'innovation en santé pourra demander la modification, en cours d'expérimentation, du cahier des charges sur cet aspect.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

L'objectif de l'expérimentation est défini explicitement en ce qu'il permet à des chirurgiens-dentistes spécifiquement formés au handicap et aux soins des personnes âgées d'effectuer des soins bucco-dentaires de qualité en intervenant sur les lieux d'hébergement de la personne. Le projet est expérimenté dans le département du Finistère.

La durée d'expérimentation, prévue sur 5 ans, est suffisante pour permettre d'observer les effets attendus.

L'évaluation cherchera notamment à répondre aux questions suivantes : L'expérimentation permet-elle d'améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation complexe de handicap et aux personnes âgées dépendantes présentant des difficultés pour accéder aux cabinets dentaires libéraux ou hospitaliers (dépistage, prothèse, soins conservateurs...) ? Observe-t-on une amélioration de l'état bucco-dentaire des résidents ou des patients ? La qualité de vie des patients s'est-elle améliorée ? L'expérimentation permet-elle de réduire les dépenses de santé (baisse du recours aux urgences...) ? Le projet est-il reproductible à plus grande échelle ?

Pour ce faire l'évaluation reposera en particulier sur un volet qualitatif (entretiens patients, familles, professionnels de santé...), ainsi qu'un volet quantitatif visant à mesurer l'impact du projet sur l'accessibilité aux soins bucco-dentaires et sur l'amélioration de l'état bucco-dentaire des personnes en situation complexe de handicap et des personnes âgées dépendantes.

Avis sur le projet d'expérimentation :

- *faisabilité opérationnelle* : Piloté par un acteur (la Fondation ILDYS) dont la capacité à disposer de relais locaux et de partenariats est reconnue constitue un gage de capacité à faire. Des partenariats forts (CHRU de Brest, réseau régional de Soins Dentaires Spécifiques, de l'UFSBD du Finistère, de l'APF France Handicap) existent sur ce projet disposant aussi d'une offre de services et d'activités diversifiés dans le champ des

Personnes âgées et du Handicap. Le choix de cibler un département défini permet de concentrer l'investissement en communication et de créer une dynamique locale.

- *caractère efficient* : Le lien entre une bonne santé bucco-dentaire et une meilleure santé (en générale) des personnes âgées et handicapées est largement documenté par la littérature scientifique, même s'il sera difficile de mesurer l'impact dans le cadre précis de l'expérimentation du fait du caractère multifactoriel des pathologies qu'une bonne santé bucco-dentaire peut réduire. Néanmoins l'expérimentation propose un calcul d'impact à dire d'experts et évalue l'économie potentielle, sur la cohorte de patients bénéficiant du programme à hauteur de 687 697 €.
- *caractère innovant* : Le projet est innovant dans la trajectoire d'utilisation des nouvelles technologies par une profession de santé importante ainsi que par l'incitation au déplacement des chirurgiens – dentistes dans les ESMS plutôt que de déplacer des résidents difficilement mobiles et à la charge des familles ou de l'Assurance Maladie. Le lien avec l'UFR, concrétisé par la formation des étudiants en odontologie est également un élément intéressant du projet dans la mesure où il permet de renforcer les partenariats entre formateurs et professionnels, de sensibiliser les futurs chirurgiens – dentistes, d'une part à la téléconsultation, appelée à se développer dans les ESMS situés dans les territoires et d'autre part à la prise en charge des personnes âgées et handicapées.
- *caractère reproductibilité* : l'expérimentation s'appuie sur les opportunités offertes par la télémédecine pour assurer une reproductibilité de l'activité de prévention, sous réserve de la mise en place d'une organisation innovante sur le territoire et d'actions de sensibilisation vers les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès des personnes âgées et en situation de handicap.

Sur la base de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à l'autorisation, par le directeur de l'agence régional de santé de Bretagne de l'expérimentation proposée par la fondation ILDYS dans les conditions précisées par le cahier des charges.

Pour le comité technique

Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale